



**COMITÉ DE SUIVI N° 7  
(Saint-François-du-Lac)**

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE ANNUELLE DU  
15 DECEMBRE 2025**

**16 décembre 2025**

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                |   |
|--------------------------------------------------------------------------------|---|
| Renseignements généraux                                                        | 2 |
| Sommaire des discussions                                                       | 3 |
| Présentation                                                                   | 3 |
| 1. Rappel – Questerre                                                          | 3 |
| 2. Règlements du Québec et modifications à la <i>Loi sur les hydrocarbures</i> | 4 |
| 3. Rappel – Territoire couvert par le comité                                   | 4 |
| 4. Entretien et surveillance                                                   | 4 |
| 5. Mesures de sécurité                                                         | 4 |
| 6. Historique des travaux réalisés sur la licence 2002PG625                    | 5 |
| 7. Activités du comité de suivi                                                | 5 |
| 8. Contact                                                                     | 5 |
| Fin de la rencontre                                                            | 6 |

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Date :</b> 15 décembre 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>Durée :</b> 15 minutes |
| <b>Lieu :</b> Rencontre virtuelle ( <i>Microsoft Teams</i> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                           |
| <p><b>Personnes présentes</b></p> <p><i>Membres du comité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ M<sup>me</sup> Chantal Tardif, directrice générale – MRC de Nicolet-Yamaska</li> </ul> <p><i>Représentants de Questerre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ M. David Boudeweel-Lefebvre (animateur)</li> <li>■ M. David Pelligrin, vice-président - Opérations</li> <li>■ M. Ken Phillips, responsable de la surveillance</li> <li>■ M. Rick Tityk, vice-président - Territoires</li> </ul> <p><i>Pilote groupe-conseil</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ M<sup>me</sup> Sahar Farhat</li> </ul> <p><b>Personnes absentes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ M. Daniel Labbé, propriétaire foncier</li> <li>■ M<sup>me</sup> Mélanie Roy, directrice générale – Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec</li> </ul> |                           |
| <p><b>Ordre du jour de la rencontre</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel – Présentation de Questerre</li> <li>2. Règlements du Québec et modifications à la <i>Loi sur les hydrocarbures</i></li> <li>3. Rappel – Territoire couvert par le comité</li> <li>4. Entretien et surveillance</li> <li>5. Mesures de sécurité</li> <li>6. Historique des travaux réalisés sur la licence 2002PG625</li> <li>7. Activités du comité</li> <li>8. Contact</li> </ol> <p>Fin de la rencontre</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                           |

## SOMMAIRE DES DISCUSSIONS

M. Boudeweel-Lefebvre souhaite la bienvenue aux membres du comité, tout en rappelant que Questerre a l'obligation légale de rencontrer les membres du comité de suivi une fois par année et qu'elle s'en fait même un devoir, car elle souhaite échanger avec eux. Il indique qu'il n'y a pas eu beaucoup de travail sur la licence au cours de l'année.

Il invite ensuite les membres du comité à se présenter, puis procède à la présentation des représentants de Questerre.

Après avoir remercié les membres du comité pour leur présence, M. Boudeweel-Lefebvre passe à la présentation de l'ordre du jour de la rencontre.

### Présentation

#### 1. Rappel - Questerre

- Description de l'entreprise

- Questerre est une entreprise de technologies et d'innovation énergétiques qui vise à développer des projets à faibles émissions.
- Questerre détient des actifs en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et au Québec, au Canada, ainsi qu'en Jordanie.

- Mission

- Grâce aux nouvelles technologies et à l'innovation dans la production et l'utilisation responsables de l'énergie, Questerre vise à soutenir à la fois le progrès humain et l'environnement.

- Vision

- Questerre croit que l'avenir de l'industrie dépend d'un équilibre entre l'économie, l'environnement et la société.
- Questerre est engagée à faire preuve de transparence et à respecter l'opinion de la communauté.
- Questerre tient à souligner un rapport révisé par des pairs (l'étude du Centre international de référence sur l'analyse du cycle de vie et la transition durable - CIRAIG) confirmant que les émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses opérations potentielles seraient environ 75 % inférieures à celles des autres sources actuelles de gaz naturel au Québec. Cette avancée souligne notre potentiel de réaliser une première mondiale, renforçant le rôle du Québec en tant que leader dans la transition énergétique mondiale. Le rapport, commandé par l'Association de l'énergie du Québec (AEQ), visait à évaluer et comparer les impacts environnementaux du cycle de vie de diverses chaînes d'approvisionnement en gaz naturel au Québec, incluant l'initiative *Clean Gas* de Questerre.

#### 2. Règlements du Québec et modifications à la *Loi sur les hydrocarbures*

Après avoir rappelé l'article 28 de la *Loi sur les hydrocarbures* selon lequel « le titulaire d'une licence d'exploration constitue un comité de suivi pour favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble

*du projet d'exploration* », M. Boudeweel-Lefebvre souligne que Questerre souhaite informer les membres du comité sur les travaux réalisés durant l'année et répondre à leurs interrogations ainsi qu'à leurs préoccupations.

### **3. Rappel - Territoire couvert par le comité**

- Comité Saint-François-du-Lac → Licence d'exploitation 2002PG625
- Superficie totale → 123,38 km<sup>2</sup>
- Questerre possède et assure entièrement la maintenance du puits rattaché à la licence d'exploration couverte par le comité de suivi.
- Questerre est l'opérateur désigné sur cette licence (c.-à-d. la seule compagnie pouvant entreprendre des travaux).
- L'ancien propriétaire (Repsol) a foré un (1) puits sur la licence 2002PG625.

### **4. Entretien et surveillance**

- Surveillance hebdomadaire du puits (A247) sans qu'aucun problème n'ait été signalé.
- Au printemps, contrôle hebdomadaire des mauvaises herbes sur le terrain où se trouve le puits. Pour ce faire, l'entreprise utilise un tracteur et une débroussailleuse et n'emploie aucun produit chimique.
- Le rapport d'inspection annuel de 2024 a été déposé sur le site web (section dédiée aux membres du comité). En janvier 2025, l'entreprise y ajoutera les nouveaux rapports d'inspection et avisera les membres du comité par courriel.
- Le gouvernement a foré quelques puits hydrogéologiques sur le site à des fins de contrôle des eaux souterraines. Questerre a supervisé tous les travaux effectués sur ses sites par le gouvernement et ses prestataires.

### **5. Mesures de sécurité**

- Inspections hebdomadaires du site et du puits (A247) par du personnel qualifié.
- Enceinte clôturée autour du puits et blocs de béton.
- Vannes de la tête du puits enchaînées et cadénassées.
- Questerre a fourni au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) un dépôt de garantie approuvé pour son puits, et ce, conformément aux exigences du ministère.
- Jusqu'à nouvel ordre, le puits est suspendu et fermé temporairement avec l'approbation du MEIE.

### **6. Historique des travaux réalisés sur la licence 2002PG625**

- 2006 → Aménagement d'un site de forage sur le territoire (superficie d'un [1] hectare)

- 2006 → Forage (puits vertical)
- 2006 → Complétion et évaluation
- 2009 → Remise en état de 64 % de la superficie initiale du site et du chemin d'accès
- 2019 → Élimination de la pression détectée à la tête du puits A248 dans le cadre du programme d'inspection
- 2020 → Suspension et fermeture temporaire du puits jusqu'à nouvel ordre

## 7. Activités du comité de suivi

- Comité mis en place par Questerre en 2019, année de la première rencontre annuelle.
- Production de comptes rendus des rencontres et de rapports annuels en 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.
- Ensemble de la documentation en lien avec les activités du comité disponible pour consultation dans la section publique du site web dédié (<https://comite-suivi-questerre.ca>).
- Publication de tous les autres documents d'intérêt public (annonces, avis de travaux, etc.) sur le site web dédié.
- Documents officiels sur les licences disponibles dans la section du site web réservée aux membres du comité.

## 8. Contact

M. Boudeweel-Lefebvre rappelle que Pilote groupe-conseil (PGC) assure aussi le lien entre le comité et la direction de l'entreprise entre les rencontres des comités de suivi. Les membres du comité qui souhaitent obtenir des précisions ou formuler des questions ou des demandes peuvent donc communiquer sans hésiter avec l'équipe de PGC à [info@piloteconseil.com](mailto:info@piloteconseil.com).

### *Question / Commentaire*

- **M<sup>me</sup> Tardif** indique qu'il s'agit de son deuxième comité et qu'elle comprend qu'aucune activité n'est actuellement en cours sur le site. Elle s'interroge sur l'avenir du puits, notamment à savoir si une fermeture complète est envisagée ou si un maintien du site est prévu en vue d'une éventuelle reprise des activités.

**M. Boudeweel-Lefebvre** précise que Questerre maintient l'ensemble de ses droits et respecte toutes ses obligations liées au puits et aux licences associées. Il ajoute qu'aucune intention de fermeture n'est envisagée à ce stade et que le puits ainsi que le terrain sont maintenus de manière à pouvoir être réutilisés, notamment pour des projets de gaz naturel et de captage du carbone.

## Fin de la rencontre

M. Boudeweel-Lefebvre remercie les personnes présentes de leur participation et la rencontre prend fin.